

UNIVERSITE DE MONCTON

SÉNAT ACADEMIQUE

Réunion du 2 novembre 1966

Une réunion régulière du Sénat académique s'est tenue au Salon de la Société l'Assomption, le 2 novembre 1966.

Étaient présents:

R.P. Clément Cormier	M. Yves Roberge
R.P. Louis-Marcel Daigle	Sr Jacqueline Bouchard
R.P. Raoul Dionne	R.P. Reno Desjardins
M. Alexandre Boudreau	R.P. Léopold Laplante
R.P. Arthur Gauvin	M. Jean Cadieux
M. Aurèle Young	M. Brian Newbold
M. Numa Marcotte	R.P. Maurice Boivin
M. Rhéal Bérubé	R.P. Léonard Gaudet
R.P. Roland Soucie	M. Alphonse Gaudet
M. Raymond LeBlanc	R.P. Paul Bourque
R.P. Blaise Corrivault	R.P. Raymond LeBlanc

Le Secrétaire lut le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 1966. Sur proposition du Père Reno Desjardins, appuyé du Père Maurice Boivin, le procès-verbal fut accepté.

Correspondance:

- 1- Les membres du Sénat ont reçu une lettre du Dr Yves Robichaud au sujet du programme de B. Mus. du Collège Notre-Dame d'Acadie.
- 2- L'exécutif de l'Association des professeurs demande au Sénat l'autorisation d'envoyer le président aux réunions, à titre d'observateur.
- 3- M. Alphonse Gaudet demande au Sénat d'étudier la possibilité d'établir une Ecole de gradués.
- 4- L'Association des Instituteurs acadiens demande à l'Université de réviser les conditions d'admission concernant les cours de sciences. Que le second niveau en sciences soit accepté par la faculté des Arts, les écoles de Commerce, Education, et Sciences Hospitalières.

Sur proposition du P. Paul Bourque, appuyé du P. Arthur Gauvin les questions sont inscrites à l'ordre du jour sous l'item des questions différées.

1^o - Rapports des Comités spéciaux:

1- Rapport sur les Ecoles des Beaux-Arts:

Le Secrétaire a fait la lecture du rapport d'un comité spécial institué par le Sénat pour étudier la requête du Collège Notre-Dame d'Acadie.

Le rapport est divisé en trois sections:

- 1- Enquête préliminaire:
 - a) Visite au Collège Notre-Dame d'Acadie
 - b) Rencontre avec le Père Neil Michaud
- 2- Visite de trois universités:
 - a) Université d'Indiana
 - b) Université de Calgary
 - c) Université du Manitoba
- 3- Recommandations du Comité.

Sur proposition du P. R. Soucie, appuyé de M. Brian Newbold, le rapport est reçu.

Pendant la discussion les membres du Sénat ont reconnu la nécessité d'établir une Ecole des Beaux-Arts pour répondre aux besoins des écoles publiques, aux programmes de loisirs organisés dans les villages et les villes. Cependant les membres du Sénat sont conscients des ressources financières limitées de l'Université et ils ne voudraient pas encourager une multiplicité de programmes si cette politique est susceptible de paralyser les sections en voie de développement.

M. Aurèle Young, appuyé par M. Raymond LeBlanc, proposa que le Sénat académique accepte les recommandations du rapport sur les Ecoles des Beaux-Arts et que ces propositions soient transmises au Conseil d'Administration qui devra chercher les moyens et les ressources financières pour l'organisation de cette Ecole, sans paralyser les départements ou les écoles en voie de développement. La proposition fut acceptée. Trois membres se sont abstenus de voter.

2°- Rapport des Sciences Domestiques:

Après avoir étudié le rapport des Sciences domestiques, préparé par Sr Ghislaine Cormier, le P. Paul Bourque, appuyé de M. Jean Cadieux, proposa que le Sénat recommande à l'Administration de l'Université:

- a) de nommer une directrice des Sciences domestiques;
- b) que cette personne soit chargée de poursuivre les négociations avec l'Association Canadienne de diététique en vue de l'établissement et de l'approbation des programmes;
- c) que la directrice présente au Sénat une recommandation pour déterminer si cette section doit être constituée en Ecole ou en département et dans la dernière hypothèse à quelle faculté ou école doit se rattacher le département. La proposition fut adoptée.

3°- Rapports des Facultés et des Ecoles: Faculté des

Arts:

Le Père Reno Desjardins a présenté le rapport de la faculté des Arts. Sur proposition du Père R. Desjardins, appuyé du Père Louis-Marcel Daigle, le rapport est reçu.

Le Conseil de la Faculté des Arts avait accepté la proposition suivante:

"Que les collèges conservent toujours le droit d'enseigner au complet les cours conduisant au B.A. avec spécialisation et que les programmes présentés par le Conseil de la Faculté des Arts, approuvés par le Sénat académique, puissent être enseignés par les collèges qui rempliront les exigences de l'Université".

Après discussion, M. Jean Cadieux, appuyé du Père Arthur Gauvin, proposa que le problème du B.A. avec spécialisation soit réexaminé. Cette proposition fut adoptée.

Sans formuler de proposition le Sénat a pris les décisions suivantes concernant les problèmes présentés dans le rapport de la faculté des Arts:

- 1) Le problème de réduire la période probatoire des cours-options a été transmis au Comité des règlements académiques.
- 2) Le Sénat demanda au Conseil de la faculté des Arts de discuter, avec le directeur de Commerce, le problème de la mention commerce.
- 3) Le Sénat n'accepte pas de donner un baccalauréat aux étudiants qui s'inscriront en faculté de droit après la troisième année.
- 4) Le Sénat recommanda aux facultés de maintenir une uniformité de numéros de cours et confia au Comité des règlements académiques le soin d'établir un système.
- 5) Le Sénat demanda au Secrétaire général d'établir une politique pour les étudiants qui travailleront à l'Expo '67.
- 6) En réponse à la requête des collègues féminins qui demandent une représentation au Conseil de la faculté des Arts, le président répondit que cette politique était contraire aux directives du Rapport Deutsch (version anglaise: p. 87. et 96, 3e recommandation) et aux statuts de l'Université (art. 64, 65 et 70). Il fit remarquer que les collègues affiliés avaient deux représentants au Conseil de la faculté des Arts et qu'ils pouvaient nommer un membre des collègues annexés s'ils le désiraient.
- 7) Le problème de cours de 60h. à l'Extension qui reçoivent les mêmes crédits que dans le cas des cours réguliers de 90 h. a été transmis au Comité des règlements académiques.

Faculté des Sciences:

M. Raymond LeBlanc, chef du département de physique a soumis un bulletin d'information qui exposait surtout les problèmes du cours de mathématiques (MA-1500) .

M. Brian Newbold, chef du département de chimie a informé le Sénat que les étudiants des sciences à Moncton avaient obtenu un prix de mérite pour la publication de leur bulletin. Il a mentionné également qu'une conférence pour les étudiants de l'Atlantique aura lieu à Moncton en mai 1967.

Deux professeurs de chimie, MM. Vafai et Islam deviennent membres de l'Institut de Chimie (M.C.I.C.).

Ecole de Commerce:

M. Jean Cadieux, directeur de l'Ecole de Commerce a soumis au Sénat les résultats d'une enquête sur les programmes de commerce offerts dans les universités canadiennes et américaines.

Dans le document il informe le Sénat que les programmes de Maîtrise en Sciences Commerciales ont maintenant tendance à disparaître en faveur du programme de maîtrise en Administration des Affaires.

Le programme de M.B.A. serait organisé sur une base de deux ans pour les étudiants détenant un B.A. avec mention économique et d'une année pour les étudiants détenant un B.Sc.Com. avec mention administration. Les membres du Sénat ont manifesté beaucoup d'intérêt envers ce nouveau programme et encouragèrent le directeur à poursuivre ses recherches dans la direction d'une maîtrise en Administration des Affaires.

L'Extension académique:

M. Rhéal Bérubé, directeur de l'Extension académique, a présenté au Sénat un document assez volumineux contenant une révision des règlements académiques, une description des programmes, les frais d'inscription et de scolarité, une réglementation sur les professeurs, une échelle de salaire, et une distribution des centres extérieurs.

Après avoir expliqué brièvement les changements et les nouveautés dans l'organisation de l'Extension, M. Rhéal Bérubé, appuyé par M. Alphonse Gaudet, proposa l'acceptation du rapport. Le rapport fut accepté.

Questions différées:

- A) Ecole de gradués: Après une courte discussion sur cette question, le Père Paul Bourque fit observer que le Comité des règlements académiques venait de constituer un comité spécial pour examiner ce problème. Sur proposition de M. Alphonse Gaudet, appuyé par M. Raymond LeBlanc, il est recommandé que ce comité spécial étudie le problème et fasse des recommandations au Sénat de janvier. Cette proposition fut adoptée.
- B) Requête de l'Exécutif de l'Association des professeurs: L'exécutif de l'Association des professeurs demandait que le président de l'A.P.U.M. soit invité à participer à titre d'observateur aux délibérations du Sénat. Sur proposition de M. Alphonse Gaudet, appuyé par le Père Arthur Gauvin, il est recommandé que l'étude de cette question soit différée. Cette proposition fut acceptée avec une abstention.
- C) Requête de L'A.I.A.:
L'Association des Instituteurs Acadiens (A.I.A.) demande à l'Université de réviser les conditions d'admission concernant les cours de sciences; elle suggère que le second niveau en sciences soit accepté par la faculté des Arts, les Ecoles de Commerce, Education, Sciences Hospitalières. Sur proposition de M. Rhéal Bérubé, appuyé par M. Aurèle Young, il est recommandé que cette demande soit envoyée au Comité des règlements académiques. Cette proposition fut adoptée.

Thèses et publications de l'Université:

M. Yves Roberge, appuyé par le Père Roland Soucie, proposa que toutes les thèses et les publications de l'Université, soient envoyées en double exemplaires à la Bibliothèque générale de l'Université. Cette proposition fut acceptée.

Ajournement à 6:20 h.

Raoul Dionne, C.S.C. .
Secrétaire général